



Dédomagement des charges pour pannes abusive de la chaudière

Par **omar196674**, le **25/04/2012** à **21:47**

Bonjour,

Je me présente Mr CARCAN Frédéric , née le 05/03/1966 linselles nord ;

Je vous demande si je peux demander à mon propriétaire un dédomagement sur mon loyer pour :

Panne Abusive de la chaudière et temp extrêmement long pour effectuer les réparations , tant donné que cela fait maintenant 5 semaine que nous sommes ma femme et moi , sans eaux chaude et sans chauffage centrale ; Cette hivers j'ai peu chauffé mon appartement 1 mois et demis sur les trois mois d'hivers ;

Je suis rentré dans cette appatement le 1er décembre 2011, et jusqu'à aujourd'hui cela fait maintenant 7 semaine que nous somme sans chauffage centrale et sans chauffage sanitaire , malgré trois intervention du chaffagiste pour y remédier à cette panne et cela n'est toujour pas fini car le temps de rechercher et de réparation nous portera encore au minimum 2 semaines à subire ;

Je vous demande ?, puis je faire opposition sur mon loyer ou demander un dédomagement à mon propriétaire pour le tout les ennuies et frais suplémantaire pour nous chauffer vis à vis du froid et du manque de sénérité ; Pouvez-vous me dire ce que je dois faire au plus vite merci .

Par **cocotte1003**, le **26/04/2012** à **01:16**

Bonjour, surtout vou paye votre loyer car en France on ne se fait pas justice soit meme, donc si vous ne payez pas, le bailleur risque fort de vous envoyer l'huissier. Voyez avec l'aDII de votre secteur car si le bailleur fait intervenir un professionnel pour tenter une réparation, il fait

le nécessaire. Tentez plutôt une négociation à l'amiable, cordialement